

Les expéditions de blé se feront à partir des ports canadiens du Pacifique et de l'Atlantique. L'acheteur se réserve toutefois le droit de faire expédier une partie du blé à partir du port de Churchill pendant la saison de navigation en cours. Les classes dont la livraison se fera en 1971 sont le blé n° 2, 3 et 4 du Nord-Manitoba, et le blé roux de printemps n° 1 de l'Ouest canadien, à teneur de 13 p. 100 en protéines. L'acheteur se réserve en outre le droit de prendre du blé durum ambré n° 3 et (ou) n° 4 de l'Ouest canadien pour combler une partie du contrat global de vente. Bien entendu, ce contrat, qui vise le solde du contrat en cours et une vente supplémentaire, reflète les propos tenus par M. Gromyko au ministre de l'Industrie et du Commerce et à moi-même, il y a un an, et qu'il a répétés très récemment en Union soviétique au premier ministre (M. Trudeau), à savoir que l'URSS s'adresserait au Canada lorsqu'elle aurait besoin de blé.

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, aucune nouvelle ne pouvait être accueillie plus favorablement au Canada que celle relative à la vente de blé. Je dois dire que les choses ont bien changé dans mon district depuis le jour où un écriteau long de douze pieds et haut de huit pieds avait été mis en place, par le parti libéral, dans la localité de Westlock, à l'occasion de la seule visite qu'y ait jamais faite un premier ministre (M. Diefenbaker), et sur lequel il était proclamé que la vente de blé à la Chine communiste constituait son crime le plus grave. Je suis ravi de voir que la présente administration—que ce soit sur le chemin de Damas ou sur celui conduisant en Russie—se soit enfin décidée à mettre à profit toutes les possibilités engendrées par la détente.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le même défi qui a incité le premier ministre de la Saskatchewan à solliciter la remise de la conférence constitutionnelle m'a privé ce matin de tous les spécialistes en blé de mon parti à la Chambre. C'est donc avec plaisir que je prends la parole en qualité de chef de notre parti pour féliciter sans réserves la Commission du blé au sujet de cette vente et pour exprimer notre satisfaction. Je remarque que l'on n'a pas accordé au premier ministre (M. Trudeau) le mérite de cette vente par suite de sa visite en Russie—peut-être parce qu'il a déjà déclaré qu'il n'entraîne pas dans ses attributions de vendre le blé, et il importe de ne pas déroger à cette règle.

Nous nous réjouissons de cette vente. Je me contenterai d'ajouter que d'autres pays ont besoin du blé canadien. Le gouvernement devrait considérer la proposition que nous avons maintes fois répétée, savoir que le Canada devrait accorder aux pays émergents qui ont besoin de blé et de farine et dont la population est affamée le crédit à long terme nécessaire pour leur permettre d'acheter notre blé. Nous pourrions ainsi améliorer la situation de l'agriculteur canadien tout en nourrissant les populations affamées du monde.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, à mon tour, je veux dire ma satisfaction de cette transaction qui fera certainement plaisir aux producteurs de blé de l'Ouest, qui en bénéficieront. Je crois que des transactions similaires devraient avoir lieu avec d'autres régions du monde qui, comme le disait tantôt le

[L'hon. M. Lang.]

député d'York-Sud (M. Lewis), auraient besoin de blé canadien.

Cette vente représente deux contrats distincts: l'un porte sur le solde des neuf millions de tonnes de blé que l'Union soviétique s'était engagée à acheter dès 1966, et l'autre, sur une vente nouvelle.

De plus, dans sa déclaration, le ministre dit, et je cite:

Tout comme pour les autres contrats... la vente prévoit que le paiement se fera au comptant au moment de la livraison.

Monsieur l'Orateur, la Russie ne nous paiera pas avec des dollars canadiens ou des roubles, mais avec des lingots d'or au prix du marché mondial, soit \$35 l'once, et ce, alors qu'elle le produit à un coût de \$16 l'once. Cela veut dire que ce qu'elle paiera en réalité sera la moitié du prix que les cultivateurs espèrent toucher.

Je voulais porter la chose à l'attention du gouvernement et, tout en le faisant, je félicite le gouvernement d'avoir réussi cette transaction.

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE—LES REVENDICATIONS DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC

[Traduction]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. Comme le premier ministre de l'Ontario, M. Davis, a déclaré hier avoir l'intention, lors de la conférence constitutionnelle à Victoria, de signaler au gouvernement fédéral à quel point sa province s'inquiète des politiques fédérales qui créent des difficultés économiques, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si M. Davis a indiqué de quels domaines économiques précis il entend discuter? Si oui, quels sont-ils?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je dois avouer tout ignorer des intentions de M. Davis. La Chambre se rappellera qu'il a demandé, il y a quelque temps, que la conférence soit prolongée d'un jour pour nous permettre de discuter de questions économiques. Toutefois, comme le budget fédéral et la réforme fiscale seront présentés après la conférence, je crois savoir qu'il a maintenant proposé que cette journée supplémentaire ne soit pas ajoutée à la conférence et que les questions économiques, notamment celles qui ont trait au budget, soient discutées plus tard, probablement à la réunion des ministres des Finances au mois de juillet.

M. Ritchie: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre québécois des Affaires sociales, M. Castonguay, a affirmé que les politiques d'Ottawa sont la cause de la pauvreté du Québec, la province a-t-elle indiqué au premier ministre les questions qu'elle voudrait aborder à Victoria à propos de la politique économique?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. Voilà une assertion très générale, analogue à celles que l'on peut souvent attribuer à l'opposition.